

# Compte-rendu du Conseil Municipal

## Séance du jeudi 6 juillet 2017

L'an deux mil dix sept, le jeudi six juillet, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à 19 h 00 en séance publique ordinaire, à la mairie de la commune d'Aubigny-en-Plaine sous la présidence de Monsieur Jean-Claude DINET, Maire.

**Étaient présents :** M. Jean-Claude DINET  
Mme Sylvie CLAIRET  
Mme Fanny BOUVERET – Mme Mireille MARCILLAT – M. Frédéric PISSIS – M. Manuel FERNANDEZ – M. Patrice ANDRIEU

**Absents excusés :** M. Sébastien MICHEA donne procuration à Sylvie CLAIRET

M. Frédéric PISSIS est désigné secrétaire de séance.

Assistait également Mme Maryline MOISSENET, secrétaire de mairie.

Date de convocation : 29/06/2017



Monsieur le Maire porte à l'approbation du conseil municipal le procès-verbal de la réunion de conseil du lundi 29 mai 2017. Aucune observation n'est émise, le conseil municipal approuve ce procès-verbal à l'unanimité.

### **Travaux de réhabilitation des bâtiments communaux : état des dossiers en présence de l'architecte :**

Madame Leslie DAVID, l'architecte en charge du dossier de travaux de réhabilitation des bâtiments communaux, présente les plans et rappelle les travaux prévus pour les 5 projets (logement, école, mairie, voirie-abri bus et salle des fêtes). Elle précise que la salle des mariages ne devra pas recevoir plus de 50 personnes compte tenu de sa surface. Elle prend note de quelques modifications à apporter à la demande des élus et attend les résultats des analyses de sol et amiante et plomb qui peuvent engendrer des travaux supplémentaires.

Elle préparera les demandes de permis de construire pour chacun des projets qu'elle transmettra au service instructeur (DDT Beaune).

Le Maire lui rappelle que les organismes d'aide attendent le dossier de consultation des entreprises (DCE) pour répondre à nos demandes et notamment la DETR. Pour bénéficier de l'aide éco village du Conseil Régional, il faut atteindre une certaine performance thermique. Mme DAVID va donc revoir avec l'entreprise concernée afin de savoir si des travaux supplémentaires seront à prévoir. Dès réception du DCE, et avec l'accord du conseil municipal, les demandes d'aides seront envoyées au Conseil Départemental dans le cadre du PSV (programme de soutien à la voirie), du produit des amendes de police, de l'aide à l'implantation d'abribus, de village Côte d'Or et de l'aide « Bâtiments et édifices publics communaux non protégés ».

### **Demande de subventions Conseil Départemental :**

Afin d'aider au financement des travaux de réhabilitation des bâtiments communaux dont le coût prévisionnel est relativement élevé, le Maire souhaite solliciter des subventions auprès du Conseil Départemental.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise à l'unanimité le Maire à effectuer les demandes de subvention pour :

- Les travaux de voirie et notamment la création de la voie pour le bus ainsi que les 3 places de stationnement PMR : dans le cadre du « programme de soutien à la voirie » et produit des « amendes de police »
- La création de l'abri bus : dans le cadre de l'« aide à l'implantation d'un abri bus »
- La réalisation du logement communal dans l'ancien CPI et la création de la nouvelle école : dans le cadre de « village Côte d'Or »

- La création de la nouvelle mairie à la place du logement communal et la réfection de la salle des fêtes : dans le cadre « bâtiments et édifices publics non protégés ».

### **Nouvelles activités péri-éducatives année 2017-2018 :**

Manuel FERNANDEZ explique que la communauté de communes du Rives de Saône a décidé de supprimer les NAP et de revenir à la semaine de 4 jours. La commune d'Aubigny ne disposera donc plus d'animateur pour assurer les NAP des enfants scolarisés à Aubigny.

Toutefois, la commune d'Aubigny est en RPI avec Bessey et la communauté de communes de la Plaine Dijonnaise (dont dépend Bessey) souhaite maintenir les NAP. Différentes solutions ont été proposées quand aux jours et heures des NAP ; compte tenu de la contrainte « transport » et des heures d'école, il n'y aura aucun changement pour l'année 2017-2018, à savoir les jeudis et vendredi de 15h30 à 17h00.

Manuel FERNANDEZ précise que selon le nombre d'inscription aux NAP d'enfants scolarisés à Aubigny, un animateur se déplacera ou les enfants seront emmenés en bus à Bessey.

Par ailleurs, il précise que le coût des NAP était pris en charge par la commune d'Aubigny. Or, la communauté de communes de la Plaine Dijonnaise fait supporter le coût aux parents (3 € par semaine et par enfant). M. FERNANDEZ suggère que la commune d'Aubigny prenne en charge le coût des NAP pour les enfants scolarisés à Aubigny. Le conseil est d'accord. L'affaire sera à nouveau délibérée à la rentrée, lors des inscriptions et lorsque la communauté de communes de la Plaine Dijonnaise aura confirmé sa décision.

### **Gratuité transport scolaires :**

Dans le cadre de la mise en œuvre de la loi du 7 août 2015 portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe), la compétence transport scolaire sera transférée des Conseils Départementaux vers les Conseils Régionaux à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2017.

Afin de préparer ce transfert dans les meilleures conditions possibles, le Conseil Départemental de la Côte d'Or a été le premier des huit Départements de Bourgogne Franche-Comté à signer un accord pour préciser les modalités techniques et financières de cette évolution. Ainsi, la Commission Locale d'Evaluation des Charges et Ressources Transférées (CLERCT) a évalué le montant des charges nettes du transfert de compétences à 30 775 266 € en année pleine : cette somme engage la Région à maintenir le niveau de service mis en place par le Département.

Pourtant, malgré l'engagement de la Présidente du Conseil Régional, Marie-Guite DUFAY, de maintenir la gratuité pour les transports scolaires pour les familles, celles-ci devront bel et bien s'acquitter de frais.

Ces frais de dossier, qui pourraient atteindre jusqu'à 10 % du coût total du service, seront désormais facturés aux familles Côte-d'Oriennes. En Côte d'Or, cela correspondrait à une somme de 120 euros par enfant transporté !

Le conseil municipal demande donc à l'unanimité à la Présidente du Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté de maintenir la gratuité du service des transports scolaires pour les familles de Côte d'Or, ainsi que de garantir le niveau de service que le Département de la Côte-d'Or a assuré à ses habitants depuis plus de 30 ans.

### **Espace aquatique de Seurre :**

Le Maire explique que la Communauté de Communes Rives de Saône envisage d'effectuer des travaux de réhabilitation de la piscine de Seurre. Au vu du montant important des travaux, le Maire émet des réserves sur le bien fondé de ce projet. Le conseil en convient.

### **Questions diverses :**

- Déchetterie de St Usage : Le Maire donne lecture pour information, d'une délibération du conseil municipal de Saint-Usage concernant la fermeture de la déchetterie de Saint-Usage envisagée par la communauté de communes Rives de Saône. La commune de Saint-Usage souhaite le maintien de cette déchetterie et a pris une motion contre la fermeture afin que la communauté de communes reconsidère ce projet.

- ONF : résultat vente de coupes de bois adjudication du 09/06/17 : Le Maire informe que l'ONF a fait connaître le résultat d'une vente de bois lors de l'adjudication du 09/06/2017, pour un montant de 4123.00 € H.T. (4947.60 € T.T.C.). Il s'agit de bois de la parcelle 27 acheté par l'entreprise PARQUETS PROTAT de Saint Gengoux de Scisse (71).
- Repas du 13 juillet : Le Maire rappelle qu'un buffet froid sera servi lors du repas du 13 juillet, 95 convives sont inscrits, il convient de prévoir 100 repas en cas d'inscription de dernière minute. Rendez-vous est pris avec les conseillers présents le 12 juillet à 18h30 pour le montage du chapiteau.
- Lettres de remerciement subvention : L'association sportive du collège Georges Brassens et l'association Prévention Routière ont adressé des courriers de remerciements pour les subventions versées par la commune.
- Pour info :
  - Manuel FERNANDEZ explique que suite aux nouvelles constructions, il conviendrait d'acheter des plaques de rues avec des numéros pour donner aux habitants ; le conseil en convient mais il faut vérifier les prix auparavant.
  - Un affouagiste est passé en mairie contestant le nombre de stères qui lui a été facturé. La commission bois a décidé de maintenir le stérage effectué compte tenu que l'affouagiste n'a pas respecté correctement le règlement d'exploitation.
  - Suite à plusieurs demandes de nouveaux habitants, Manuel FERNANDEZ rappelle que la connexion internet n'est plus possible pour les nouvelles constructions à Aubigny et la commune n'est pas tenue de fournir ce service aux habitants. Il convient toutefois de leur indiquer qu'une connexion par satellite est possible et qu'il faut voir avec les opérateurs internet.

La séance est levée à 21h40.

A Aubigny-en-Plaine, le 11 juillet 2017

Les conseillers municipaux :

LE MAIRE,  
Jean-Claude DINET